

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 25 NOVEMBRE 2023

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme le Maire, Présidente, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINNSEN, M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL-RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE.

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Isabelle LABROT par Mme Frédérique CORCORAL  
Mme Nathalie GAILLARDET par Mme Françoise LICHIERE  
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice MARTINEZ-TOCABENS  
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme RIGAULT  
Mme Carole MONTAGNAC par Mme MAGDELEINE  
Mme Annie ROSENBLATT par Mme LAGRANGE

**MOUVEMENTS :**

Mme Kamila BOUHASSANE et M. Eric DESHAYES rejoignent l'assemblée pendant les débats relatifs au rapport n°1.  
Mme Laure MINNSEN quitte la salle au moment de la présentation du rapport n°2, donnant pouvoir à M. Paul-Roger GONTARD.  
Mme Laure MINNSEN rejoint la salle au cours des débats du rapport n°4.  
Mme Christine LAGRANGE quitte l'assemblée avant le vote du rapport n°5.

AR préfecture : 084-218400075-20231125-lmc1X0100014fa6-DE

Date de télétransmission : 06-12-2023

Date de réception en préfecture : 6 DÉCEMBRE 2023

M. Claude NAHOUM et Mme Laurence ABEL-RODET quittent la salle pendant la présentation du rapport n°31 donnant respectivement pouvoir à Mme Catherine GAY et Mme Joanne TEXTORIS.

**ETAIT ABSENT :**

M. Thierry VALLEJOS

# AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2023

9

**FINANCES : Budget Principal - Décision modificative n°2 pour l'exercice 2023.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP) complétées du budget supplémentaire (BS) et décisions modificatives (DM).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM n°2 du budget principal.

## **DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL**

Lors de la séance du 17 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté le budget primitif pour un montant total en dépenses et en recettes de 255,9 M€ au titre du budget principal. Après le vote du budget supplémentaire lors du Conseil municipal du 24 juin 2023, le budget a été porté à un total de 267,7 M€, intégrant notamment la reprise des résultats 2022 ainsi qu'une partie des impacts de la guerre russo-ukrainienne sur l'énergie et de la revalorisation du point d'indice annoncée par le Gouvernement.

Par suite du vote de la décision modificative n°1 du 30 septembre 2023, le budget a été porté à un total de 269,2 M€.

Tous mouvements budgétaires confondus, la seconde décision modificative, d'un montant de 2 196 008 €, doit permettre de tenir compte de plusieurs éléments qui n'ont pas pu être pris en considération lors du Conseil municipal de septembre.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements du budget principal détaillés ci-après.

## A. Les dépenses

### 1. La section de fonctionnement : +500 000 €

Le conseil municipal du 24 juin 2023 a délibéré sur la restructuration du capital social de la Société publique locale Avignon Tourisme. Pour tenir compte de la nouvelle valeur du capital social de cette société (1 897 380 €) il est nécessaire d'inscrire 500 K€ sur le **chapitre 042 – 6866** pour alimenter les dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers.

### 2. La section d'investissement : +1 696 008 €

Il est prévu :

+ 500 000 € sur le **chapitre 040-13936** pour les amortissements des subventions d'équipements.  
+1 196 008€ sur **chapitre 10-1068** pour l'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur les excédents capitalisés - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits »

## B. Les recettes

### 1. La section de fonctionnement : +500 000 €

Il est prévu la somme de 500 000 € en recette de fonctionnement sur le **chapitre 042-777** pour les amortissements des subventions d'équipements.

### 2. La section d'investissement : +1 696 008 €

Il est prévu :

+ 500 000 € sur le **chapitre 040** par le compte 29612 « Provision pour dépréciation titres de participation » pour alimenter les dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers.  
+1 196 008€ sur le **chapitre 16-1641** comme emprunt d'équilibre.

L'ensemble des propositions de la décision modificative sont retracées en annexe 1.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L 2121-29,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative n°2 de 2023, toutes sections confondues, pour le Budget principal,

AR préfecture : 084-218400075-20231125-lmc1X0100014fa6-DE

Date de télétransmission : 06-12-2023

Date de réception en préfecture : 6 DÉCEMBRE 2023

pour la somme de 2 196 008 € en recettes et en dépenses.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## **ADOPTE**

Ont voté contre : M. PRZYBYSZEWSKI, M. RUAT, M. RENOARD, Mme MAGDELEINE, Mme MONTAGNAC.

Se sont abstenus : M. BISSIERE, Mme ROCHELEMAGNE, Mme PERSIA, Mme BAREL.

N'ont pas participé au vote : M. SIMELIERE, M. GIORGIS, M. HOKMAYAN, Mme TEXTORIS, M. AUTHEMAN, M. NAHOUM, Mme RIGAULT.

Le Maire

Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance

M. Arnaud PETITBOULANGER

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 6 DÉCEMBRE 2023**

**ACTE PUBLIE LE 13 DECEMBRE 2023**

